



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 14 janvier 2016
(OR. fr, en)

15124/15

CRS/CRP 45

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Objet:	2567e réunion du COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS tenue à Bruxelles les 9, 10, 11 et 14 décembre 2015
--------	---

SOMMAIRE

Page

1. Adoption de l'ordre du jour et des points I 13

Coreper 1^e partie

I

2. Réponses aux questions écrites posées au Conseil par des membres du Parlement européen
- a) E-011979/2015 - Sylvie Goddyn (ENF), Mireille D'Ornano (ENF) et Jean-François Jalkh (ENF)
Enfants transgenres
 - b) P-012473/2015 - Kateřina Konečná (GUE/NGL)
Harmonisation de l'âge de la retraite pour les mineurs
 - c) E-012771/2015 - Joëlle Bergeron (EFDD)
Statut provisoire de réfugié de guerre
 - d) E-012856/2015 - Hugues Bayet (S&D)
La lutte contre le trafic d'armes au sein de l'Union
 - e) E-013468/2015 - Sergio Gutiérrez Prieto (S&D), Jonás Fernández (S&D), Eider Gardiazabal Rubial (S&D) et Ramón Jáuregui Atondo (S&D)
Champ d'application de la taxe sur les transactions financières internationales (TTF)
 - f) E-013539/2015 - Clara Eugenia Aguilera García (S&D)
Stages non rémunérés
 - g) E-013892/2015 - Kazimierz Michał Ujazdowski (ECR)
Le principe de subsidiarité dans l'accord interinstitutionnel
3. Projets de procès-verbaux des sessions suivantes du Conseil
- a) 3410^e session du Conseil de l'Union européenne (Compétitivité (Marché intérieur, industrie, recherche et espace)), tenue à Luxembourg le 1^{er} octobre 2015
 - b) 3412^e session du Conseil de l'Union européenne (Emploi, politique sociale, santé et consommateurs), tenue à Luxembourg le 5 octobre 2015
 - c) 3414^e session du Conseil de l'Union européenne (Transports, télécommunications et énergie), tenue à Luxembourg le 8 octobre 2015
4. Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale
Projet de décision du Conseil portant nomination des membres titulaires et suppléants pour le Danemark
5. Projet de décision du Conseil relative à la ratification par les États membres, au nom de l'Union européenne, du protocole de 2010 relatif à la convention internationale sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses, ainsi qu'à l'adhésion des États membres audit protocole, à l'exception des aspects ayant trait à la coopération judiciaire en matière civile

6. Projet de décision du Conseil relative à la ratification par les États membres au nom de l'Union européenne du protocole de 2010 à la convention internationale sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et dangereuses, ainsi qu'à l'adhésion des États membres audit protocole, pour ce qui concerne les aspects ayant trait à la coopération judiciaire en matière civile
7. Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX portant mise en œuvre du règlement (CE) n° 1177/2003 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC), en ce qui concerne la liste 2017 des variables cibles secondaires relatives à la santé et à la santé des enfants
8. Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX modifiant les annexes II, III et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de 1-méthylcyclopropène, de flonicamide, de flutriafol, d'acide indolacétique, d'acide indolebutyrique, de pethoxamide, de pirimicarbe, de prothioconazole et de téflubenzuron présents dans ou sur certains produits
9. Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX modifiant l'annexe III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de fosétyl présents dans ou sur certains produits
10. OMI - Projet de proposition de l'Union à présenter lors de la 3^{ème} session du sous-comité de la prévention de la pollution et de l'intervention (PPR 3) de l'OMI qui se tiendra à Londres du 15 au 19 février 2016, en ce qui concerne les amendements à la note de livraison de soutes visant à permettre la fourniture de fuel-oil non conforme à la règle 14 de l'annexe VI de MARPOL
11. OMI - Projet de proposition de l'Union à présenter lors de la 3^{ème} session du sous-comité de la prévention de la pollution et de l'intervention (PPR 3) de l'OMI qui se tiendra à Londres du 15 au 19 février 2016, en ce qui concerne les directives relatives à l'échantillonnage à bord et à la vérification de la teneur en soufre des fuel-oils utilisés à bord des navires
12. OMI - Projet de proposition de l'Union à présenter lors de la 3^{ème} session du sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage (NCSR 3) de l'OMI qui se tiendra à Londres du 29 février au 4 mars 2016, en ce qui concerne la reconnaissance du système Galileo en tant qu'élément du système mondial de radionavigation de l'OMI
13. OMI - Projet de proposition de l'Union à présenter lors de la 3^{ème} session du sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage (NCSR 3) de l'OMI qui se tiendra à Londres du 29 février au 4 mars 2016, en ce qui concerne un rapport sur le processus d'audit de l'échange de données au niveau international sur l'identification et le suivi des navires à grande distance (LRIT)

15. Deuxième réunion des Signataires du Mémorandum d'entente sur la conservation des requins migrants (Costa Rica, 15-19 février 2016)
16. Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'échange de lettres en vue d'obtenir l'adhésion à la Commission élargie de la convention pour la conservation du thon rouge du Sud
17. Projet de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1388/2013 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires autonomes de l'Union pour certains produits agricoles et industriels
18. Projet de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1387/2013 portant suspension des droits autonomes du tarif douanier commun sur certains produits agricoles et industriels
19. Projet de décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire de l'accord entre l'Union européenne et la République populaire du Bangladesh sur certains aspects des services aériens
20. Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux maladies animales transmissibles ("législation sur la santé animale") (première lecture)
 - Adoption
 - a) de la position du Conseil en première lecture
 - b) de l'exposé des motifs du Conseil

II

21.	Préparation de la session du Conseil (Environnement) du 16 décembre 2015	
•	Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques et modifiant la directive 2003/35/CE (première lecture) (<i>délibération législative</i>)	24
22.	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un plan pluriannuel applicable aux stocks de cabillaud, de hareng et de sprat de la mer Baltique et aux pêcheries exploitant ces stocks, modifiant le règlement (CE) n° 2187/2005 et abrogeant le règlement (CE) n° 1098/2007	25
23.	Préparation de la session du Conseil (Agriculture et pêche) des 14 et 15 décembre 2015	
1.	Proposition de règlement du Conseil établissant, pour 2016, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union (<i>activité non législative</i>)	26
2.	Proposition de règlement du Conseil établissant, pour 2016, les possibilités de pêche applicables en mer Noire pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques (<i>activité non législative</i>)	26
3.	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux (première lecture) (<i>délibération législative</i>)	27
4.	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation d'aliments médicamenteux pour animaux et abrogeant la directive 90/167/CEE du Conseil (première lecture) (<i>délibération législative</i>) et Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux médicaments vétérinaires (première lecture) (<i>délibération législative</i>)	27
24.	Quatrième paquet ferroviaire (volet marché) (première lecture) (<i>délibération législative</i>)	
a)	Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2012/34/UE établissant un espace ferroviaire unique européen, en ce qui concerne l'ouverture du marché des services nationaux de transport de voyageurs par chemin de fer et la gouvernance de l'infrastructure ferroviaire	
b)	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1370/2007 en ce qui concerne l'ouverture du marché des services nationaux de transport de voyageurs par chemin de fer	
		28
25.	Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure et abrogeant la directive 2006/87/CE du Parlement européen et du Conseil (première lecture) (<i>délibération législative</i>)	28

26.	Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et de l'information dans l'Union (première lecture) (délibération législative)	28
28.	Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués (secrets d'affaires) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites (première lecture) (délibération législative)	28
30.	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux (première lecture) (délibération législative)	
–	Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue	29
–	Préparation du trilogue	29
31.	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux conditions zootechniques et généalogiques applicables aux échanges et aux importations dans l'Union d'animaux reproducteurs et de leurs produits germinaux (première lecture) (délibération législative)	
	et	
	Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil portant modification des directives 89/608/CEE, 90/425/CEE et 91/496/CEE en ce qui concerne les références à la législation zootechnique (première lecture) (délibération législative)	
		30

I

32. Affaire portée devant la Cour de justice (Affaire C-601/15 PPU, J.N.)
 - = Recours préjudiciel en appréciation de validité - Article 8, paragraphe 3, sous e) de la directive 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil, du 26 juin 2013, établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale
33. Affaire devant la Cour de justice de l'Union européenne (Avis 2/15)
 - = Demande d'avis déposée par la Commission européenne, conformément à l'article 218, paragraphe 11, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, au sujet de la question suivante : L'Union a-t-elle la compétence requise pour signer et conclure seule l'accord de libre-échange avec Singapour?
34. Affaire devant la Cour de justice de l'Union européenne (Avis 2/15)
 - Demande d'avis déposée par la Commission européenne, conformément à l'article 218, paragraphe 11, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, au sujet de la question suivante: L'Union a-t-elle la compétence requise pour signer et conclure seule l'accord de libre-échange avec Singapour?
 - = Declassification et production de documents du Conseil devant la Cour de justice de l'Union européenne
35. Projets de procès-verbaux du Conseil
 - a) 3413^e session du Conseil de l'Union européenne (Affaires économiques et financières), tenue à Luxembourg le 6 octobre 2015
 - b) 3416^e session du Conseil de l'Union européenne (Affaires étrangères), tenue à Luxembourg le 12 octobre 2015
 - c) 3417^e session du Conseil de l'Union européenne (Affaires générales), tenue à Luxembourg le 13 octobre 2015
36. Résolutions, décisions et avis adoptés par le Parlement européen lors de ses périodes de session qui se sont tenues à Strasbourg du 23 au 26 novembre 2015 et à Bruxelles le 11 novembre 2015 et le 2 décembre 2015
37. Réforme de la loi électorale de l'Union européenne
38. Projet de décision du Conseil portant nomination d'un membre grec et d'un suppléant grec du Comité des régions
39. Projet de décision du Conseil portant nomination d'un membre espagnol et d'un suppléant espagnol du Comité des régions
40. Projet de décision du Conseil portant nomination d'un membre italien et d'un suppléant italien du Comité des régions
41. = Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (demande EGF/2015/005 FI/Computer Programming)
 - = Proposition de virement de crédits n° DEC 39/2015 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2015

42. = Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (demande de l'Irlande - EGF/2015/006 IE/PWA International)
= Proposition de virement de crédits n° DEC 36/2015 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2015
43. Proposition de virement de crédits n° DEC 41/2015 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2015
44. Proposition de virement de crédits n° DEC 40/2015 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2015
45. Proposition de virement de crédits n° 8/2015 à l'intérieur de la section IV - Cour de justice - du budget général pour l'exercice 2015
46. Proposition de virement de crédits n° DEC 42/2015 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2015
47. Proposition de virement de crédits n° DEC 43/2015 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2015
48. Proposition de virement de crédits n° DEC 44/2015 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2015
49. Proposition de virement de crédits n° DEC 45/2015 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2015
50. Règlement délégué (UE) .../... de la Commission du 30 octobre 2015 modifiant le règlement délégué (UE) n° 1268/2012 du 29 octobre 2012 relatif aux règles d'application du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union européenne
51. Règlement délégué (UE) .../... de la Commission du 30 octobre 2015 modifiant le règlement délégué (UE) n° 110/2014 portant règlement financier type pour les organismes de partenariat public-privé visés à l'article 209 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil
52. Règlement délégué (UE) .../... de la Commission du 30.11.2015 complétant la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation relatives à l'approbation et à la publication du prospectus ainsi qu'à la diffusion de communications à caractère promotionnel, et modifiant le règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission
53. Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers (première lecture)
54. Projet de directive du Parlement européen et du Conseil sur la distribution d'assurances et abrogeant la directive 2002/92/CE (refonte) (première lecture)
55. Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil abrogeant certains actes de l'acquis de Schengen (première lecture)

56. Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil abrogeant certains actes de l'acquis de Schengen dans le domaine de la coopération policière et de la coopération judiciaire en matière pénale (acquis de Schengen) (première lecture)
57. Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil abrogeant certains actes dans le domaine de la coopération policière et de la coopération judiciaire en matière pénale (première lecture)
58. Projet de conclusions du Conseil sur la préparation et réaction aux situations d'urgence nucléaire hors site
59. Présentation des états financiers 2014 pour SISNET
60. Budget de SISNET pour l'exercice 2016 (VISION)
61. Evaluation Schengen de l'Autriche - Projet de recommandation du Conseil pour remédier aux manquements constatés dans l'évaluation de 2015 de l'application de l'acquis de Schengen dans le domaine de la politique de retour
62. Projet de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations relatives à des accords entre l'Union européenne, d'une part, et le Royaume de Danemark, la République d'Islande, le Royaume de Norvège, la Confédération suisse et la Principauté de Liechtenstein, d'autre part, fixant les modalités de la participation de ces États à la procédure de comparaison et à la transmission des données à des fins répressives prévues au chapitre VI du règlement (UE) n° 603/2013 relatif à la création d'Eurodac pour la comparaison des empreintes digitales aux fins de l'application efficace du règlement (UE) n° 604/2013 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des États membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride et relatif aux demandes de comparaison avec les données d'Eurodac présentées par les autorités répressives des États membres et Europol à des fins répressives
63. Décision de rendre publiques les directives de négociation en vue d'un accord d'intégration économique avec le Canada
64. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1215/2009 du Conseil introduisant des mesures commerciales exceptionnelles en faveur des pays et territoires participants et liés au processus de stabilisation et d'association mis en œuvre par l'Union européenne et suspendant l'application de celui-ci en ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine (première lecture)
65. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'application du mécanisme anti-contournement permettant la suspension temporaire des préférences tarifaires prévues dans l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part (première lecture)
66. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'application de la clause de sauvegarde et du mécanisme anti-contournement permettant la suspension temporaire des préférences tarifaires prévues dans l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part (première lecture)

67. Relations avec la République de Moldavie
= Proposition de décision du Conseil relative à la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein du Conseil d'association institué par l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part
68. Elargissement
Négociations d'adhésion avec le Monténégro
= Satisfaction d'un critère d'ouverture pour le chapitre 13: Pêche
69. Projet de conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 14/2015 de la Cour des comptes européenne sur "La Facilité d'investissement ACP apporte-t-elle une valeur ajoutée?"
70. Le rapport annuel 2015 sur les politiques de l'Union européenne en matière de développement et d'aide extérieure et leur mise en œuvre en 2014
71. Relations avec le Maroc
= Adoption de la position de l'Union européenne en vue de la treizième session du Conseil d'association (Bruxelles, 14 décembre 2015)
72. Projet de conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 9/2015 de la Cour des comptes européennes intitulé "L'aide de l'UE en faveur de la lutte contre la torture et de l'abolition de la peine de mort"
74. Projet de conclusions du Conseil sur le processus préparatoire en vue du Sommet humanitaire mondial
75. – Décision du Conseil portant mise à jour et modification de la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'appliquent les articles 2, 3 et 4 de la position commune 2001/931/PESC relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme, et abrogeant la décision (PESC) 2015/1334
– Règlement d'exécution du Conseil mettant en œuvre l'article 2, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 2580/2001 concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, et abrogeant le règlement d'exécution (UE) n° 2015/1325
76. Décision du Conseil modifiant la décision 2014/219/PESC relative à la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali)
77. Décision du Conseil en faveur de la convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines (BTWC) dans le cadre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive
78. (évent.) Décision du Conseil modifiant la décision 2014/512/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine

II

73.	Projet de conclusions sur la révision de politique européenne de voisinage	31
79.	Préparation de la session du Conseil (Affaires générales) du 15 décembre 2015	
a)	Préparation du Conseil européen des 17-18 décembre 2015	
=	Projet de conclusions	31
=	Rapport des cinq Présidents "Compléter l'Union économique et monétaire européenne"	31
b)	Programme de dix-huit mois du Conseil (1er janvier 2016 - 30 juin 2017)	31
c)	Semestre européen 2016	
	Examen de croissance annuel 2016	31
d)	Elargissement et processus de stabilisation et d'association	32
e)	Autres points en rapport avec la session du Conseil	32
f)	Proposition d'accord interinstitutionnel relatif à l'amélioration de la réglementation	32
80.	Relations UE-Turquie	32
81.	Relations avec le Parlement européen (Décembre 2015)	33
82.	Suivi de la session du Conseil (Affaires économiques et financières) du 8 décembre 2015	33
83.	Préparation de la session du Conseil (Affaires étrangères/Commerce) du 15 décembre 2015	
a)	Dixième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (Nairobi, du 15 au 18 décembre 2015)	
=	Premier projet de conclusions du Conseil sur la 10e conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce	33
=	Deuxième projet de conclusions du Conseil sur la 10e conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce	33
=	Projet de décision du Conseil établissant la position à prendre par l'Union européenne au sein de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce en ce qui concerne la concurrence à l'exportation, la transparence et les questions liées au développement	33
b)	Autres points en rapport avec la session du Conseil	34
84.	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données) (première lecture)	35

85.	Préparation de la session du Conseil (Affaires étrangères) du 14 décembre 2015	
a)	Partenaires d'Europe orientale	35
b)	Lutte contre le terrorisme	35
c)	Libye	36
d)	Iraq	
–	(évent.) Projet de conclusions du Conseil	36
e)	Autres points en rapport avec la session du Conseil	36
86.	Questions concernant le comité mixte	
–	Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données (première lecture)	37
87.	Suivi de la session du Conseil (Justice et affaires intérieures) des 3 et 4 décembre 2015	37
88.	Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la mise en place de garanties procédurales en faveur des enfants soupçonnés ou poursuivis dans le cadre des procédures pénales (première lecture)	37
-	Divers	38

1. Adoption de l'ordre du jour et des points "I"

doc. 15037/1/15 REV 1 OJ/CRP1 44

15085/1/15 REV 1 OJ/CRP2 44 COMIX 670

+ CM 5030/1/15 REV 1

+ CM 5041/15

L'ordre du jour provisoire est approuvé moyennant les changements suivants :

Les points suivants ont été **ajoutés**:

(Coreper 1^e partie, sous I)

89. Arrêt de la Cour de justice (grande chambre) du 1er décembre 2015 dans les affaires sur le plan pour le cabillaud "Cod Plan cases"(C-124/13 et C-125/13) concernant la validité du règlement du Conseil, adopté à la base de l'article 43, paragraphe 3, TFUE, par lequel le Conseil a modifié le plan pluriannuel pour le cabillaud

– **Note d'information pour le Comité des représentants permanents (1^{re} partie)**
15149/15 JUR 784 PECHE 473 AGRI 659 AGRIOG 93

90. Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP)

Nomination de Mme Ann-Sofi SJÖBERG (SE) dans la catégorie des représentants des organisations des employés

– **Adoption**
15163/15 EDUC 320 SOC 716

91. Présidence de certains groupes de travail par d'autres délégations, à la demande de la présidence néerlandaise

15077/15 POLGEN 177 INST 439

92. Elargissement

Négociations d'adhésion avec le Monténégro

– **Chapitre 15: Energie**
14887/15 ELARG 67

(Coreper 1^e partie, sous II)

22. (suite) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un plan pluriannuel applicable aux stocks de cabillaud, de hareng et de sprat de la mer Baltique et aux pêcheries exploitant ces stocks, modifiant le règlement (CE) n° 2187/2005 et abrogeant le règlement (CE) n° 1098/2007 (première lecture) (délibération législative)

– **Préparation du trilogue**
15233/15 PECHE 478

(Coreper 2^e partie, sous II)

94. Arrêt du Tribunal dans l'affaire T-512/12, Front Polisario c. Conseil du 10 décembre 2015

15270/15 JUR 793 RELEX 1043 CFSP/PESC 858 CONOP 151 MAMA 208

Les points suivants ont été **retirés**:

(Coreper 1^e partie, sous I)

- 14. OMI - Projet de proposition de l'Union à présenter lors de la 3^{ème} session du sous-comité de la prévention de la pollution et de l'intervention (PPR 3) de l'OMI qui se tiendra à Londres du 15 au 19 février 2016, en ce qui concerne l'examen des prescriptions de l'Annexe II de MARPOL qui ont une incidence sur les résidus de cargaison et les eaux de nettoyage des citernes contenant des produits flottants persistants à viscosité élevée**
- **Approbation**
14894/15 MAR 170 OMI 22 ENV 763

(Coreper 1^e partie, sous II)

- 27. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant les règlements (CE) n° 715/2007 et (CE) n° 595/2009 en ce qui concerne la réduction des émissions polluantes des véhicules routiers (première lecture) (délibération législative)**
- **Préparation du trilogue**
14994/15 ENV 775 ENT 261 MI 784 CODEC 1669
- 29. (évent.) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux exigences concernant les limites d'émissions et la réception par type pour les moteurs à combustion interne destinés aux engins mobiles non routiers (première lecture) (délibération législative)**
- **Préparation du trilogue**
15102/15 ENT 263 ENV 785 MI 787 CODEC 1682
- 93. (évent.) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des conditions spécifiques pour la pêche des stocks d'eau profonde dans l'Atlantique du Nord-Est, ainsi que des dispositions relatives à la pêche dans les eaux internationales de l'Atlantique du Nord-Est et abrogeant le règlement (CE) n° 2347/2002 (première lecture) (délibération législative)**
- **Préparation du trilogue**
15185/15 PECHE 476 CODEC 1702

Le point suivant inscrit au CRP2 sous points I a été **transféré** sous points II:

- 73. Projet de conclusions sur la révision de politique européenne de voisinage**
15011/15 MAMA 203 COEST 371 MED 41

Le Comité approuve les points "I" tels que repris au sommaire du présent document et dont les détails se trouvent au(x) document(s) cités sous point 1. ci-dessus.

Une déclaration a été faite sur le point suivant par la Commission:

5. Projet de décision du Conseil relative à la ratification par les États membres, au nom de l'Union européenne, du protocole de 2010 relatif à la convention internationale sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses, ainsi qu'à l'adhésion des États membres audit protocole, à l'exception des aspects ayant trait à la coopération judiciaire en matière civile

– **Accord de principe**

13142/15 MAR 122 ENV 640 JUSTCIV 239 TRANS 332

+ ADD 1

13806/15 MAR 138 ENV 678 JUSTCIV 259 TRANS 356

"Statement by the Commission

The Commission takes the view that the conclusion of the 2010 Protocol to the HNS Convention falls entirely under the exclusive competence of the Union pursuant to Article 3(2) TFEU, and disagrees with the views expressed by the Council. The Commission reserves all its rights in this regard.

The Commission also disagrees with the substantive legal basis chosen by the Council.

The Commission is also of the view that in the interest of uniform implementation of the 2010 HNS Protocol, and in view of the aim and content of the 2010 HNS Convention, it is essential that Member States ratify and implement the Protocol in a specific, reasonable timeframe. Any other solution would lead to the fragmentation of the rules applicable within the Union."

* * * * *

Des déclarations ont été faites sur le point suivant par la délégation UK et la Commission:

6. Projet de décision du Conseil relative à la ratification par les États membres au nom de l'Union européenne du protocole de 2010 à la convention internationale sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et dangereuses, ainsi qu'à l'adhésion des États membres audit protocole, pour ce qui concerne les aspects ayant trait à la coopération judiciaire en matière civile

– **Accord de principe**

14100/15 JUSTCIV 261 TRANS 361 MAR 146 ENV 707

+ ADD 1

+ ADD 2

14112/15 JUSTCIV 263 TRANS 364 MAR 148 ENV 710

"Statement by the delegation of the United Kingdom

In accordance with the provisions of Protocol 21 to the Treaties the United Kingdom has notified the President of the Council that it wishes to take part in the adoption and application of this Decision, and considers the inclusion of the word "therefore" in the text of Recital 15 to be inaccurate. The fact that the United Kingdom is taking part in Regulation 1215/2012 does not, in its view, render inoperative the provisions of Protocol 21."

* * * * *

"Statement by the Commission

The Commission takes the view that the conclusion of the 2010 Protocol to the HNS Convention falls entirely under the exclusive competence of the Union pursuant to Article 3(2) TFEU, and disagrees with the views expressed by the Council. The Commission reserves all its rights in this regard.

The Commission is also of the view that in the interest of uniform implementation of the 2010 HNS Protocol, and in view of the aim and content of the 2010 HNS Convention, it is essential that Member States ratify and implement the Protocol in a specific, reasonable timeframe. Any other solution would lead to the fragmentation of the rules applicable within the Union."

* * * * *

Une déclaration a été faite sur le point suivant par la Commission:

10. OMI - Projet de proposition de l'Union à présenter lors de la 3^{ème} session du sous-comité de la prévention de la pollution et de l'intervention (PPR 3) de l'OMI qui se tiendra à Londres du 15 au 19 février 2016, en ce qui concerne les amendements à la note de livraison de soutes visant à permettre la fourniture de fuel-oil non conforme à la règle 14 de l'annexe VI de MARPOL

- **Approbation**
14847/15 MAR 164 OMI 16 ENV 757
+ ADD 1
+ ADD 1 COR 1

"Statement by the Commission

The Commission considers that the "joint EU submission" to be submitted the 3rd session of the IMO Sub-Committee on Pollution Prevention and Response (PPR 3) concerning amendments to the Bunker Delivery Note to permit the supply of fuel oil other than in compliance with Regulation 14 of MARPOL Annex IV, is covered by EU exclusive competence. Submission of proposals to the IMO on issues of EU competence is an act of external representation and should be made by the Commission on behalf of the EU to IMO and should therefore be sent to the IMO by the Commission.

In the view of the Commission, the procedural arguments against presenting submissions to the IMO by the Commission on behalf of the EU are not convincing as there is no evidence to suggest that the IMO would reject such a submission. If the IMO were to do so it would be against the general provisions the UN has made for EU representation and participation in its work (UN GA Res 65/276).

The Commission thus maintains its position that the Treaty rules on external representation of the Union should be applied and, consequently, to present the submission in question to the IMO by the European Commission on behalf of the European Union is the only legally correct way forward. In case of non-respect of the above rules, the Commission reserves all its rights in this regard."

* * * * *

Une déclaration a été faite sur le point suivant par la Commission:

11. OMI - Projet de proposition de l'Union à présenter lors de la 3^{ème} session du sous-comité de la prévention de la pollution et de l'intervention (PPR 3) de l'OMI qui se tiendra à Londres du 15 au 19 février 2016, en ce qui concerne les directives relatives à l'échantillonnage à bord et à la vérification de la teneur en soufre des fuel-oils utilisés à bord des navires

– Approbation

14848/15 MAR 165 OMI 17 ENV 758

+ ADD 1

+ ADD 1 COR 1

"Statement by the Commission

The Commission considers that the "joint EU submission" to be submitted the 3rd session of the IMO Sub-Committee on Pollution Prevention and Response (PPR 3) concerning Guidelines for on board sampling and the verification of the sulphur content of the fuel oil used on board ships, is covered by EU exclusive competence. Submission of proposals to the IMO on issues of EU competence is an act of external representation and should be made by the Commission on behalf of the EU to IMO and should therefore be sent to the IMO by the Commission.

In the view of the Commission, the procedural arguments against presenting submissions to the IMO by the Commission on behalf of the EU are not convincing as there is no evidence to suggest that the IMO would reject such a submission. If the IMO were to do so it would be against the general provisions the UN has made for EU representation and participation in its work (UN GA Res 65/276).

The Commission thus maintains its position that the Treaty rules on external representation of the Union should be applied and, consequently, to present the submission in question to the IMO by the European Commission on behalf of the European Union is the only legally correct way forward. In case of non-respect of the above rules, the Commission reserves all its rights in this regard."

* * * * *

Une déclaration a été faite sur le point suivant par la Commission:

12. OMI - Projet de proposition de l'Union à présenter lors de la 3^{ème} session du sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage (NCSR 3) de l'OMI qui se tiendra à Londres du 29 février au 4 mars 2016, en ce qui concerne la reconnaissance du système Galileo en tant qu'élément du système mondial de radionavigation de l'OMI

– Approbation

14849/15 MAR 166 OMI 18

+ ADD 1

+ ADD 1 COR 1

"Statement by the Commission

The Commission considers that the "joint EU submission" to be submitted the 3rd session of the IMO Sub-Committee on Navigation, Communication, Search and Rescue (NCSR 3), concerning recognition of Galileo as a component of the IMO World-Wide Radio Navigation System (WWRNS), is covered by EU exclusive competence. Submission of proposals to the IMO on issues of EU competence is an act of external representation and should be made by the Commission on behalf of the EU to IMO and should therefore be sent to the IMO by the Commission.

In the view of the Commission, the procedural arguments against presenting submissions to the IMO by the Commission on behalf of the EU are not convincing as there is no evidence to suggest that the IMO would reject such a submission. If the IMO were to do so it would be against the general provisions the UN has made for EU representation and participation in its work (UN GA Res 65/276).

The Commission thus maintains its position that the Treaty rules on external representation of the Union should be applied and, consequently, to present the submission in question to the IMO by the European Commission on behalf of the European Union is the only legally correct way forward. In case of non-respect of the above rules, the Commission reserves all its rights in this regard."

* * * * *

Une déclaration a été faite sur le point suivant par la Commission:

13. OMI - Projet de proposition de l'Union à présenter lors de la 3^{ème} session du sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage (NCSR 3) de l'OMI qui se tiendra à Londres du 29 février au 4 mars 2016, en ce qui concerne un rapport sur le processus d'audit de l'échange de données au niveau international sur l'identification et le suivi des navires à grande distance (LRIT)

– **Approbation**

14850/15 MAR 167 OMI 19

+ ADD 1

+ ADD 1 COR 1

"Statement by the Commission

The Commission considers that the "joint EU submission" to be submitted the 3rd session of the IMO Sub-Committee on Navigation, Communication, Search and Rescue (NCSR 3), concerning a report on the audit process of the International Long-Range Identification and Tracking of ships (LRIT) Data Exchange, is covered by EU exclusive competence. Submission of proposals to the IMO on issues of EU competence is an act of external representation and should be made by the Commission on behalf of the EU to IMO and should therefore be sent to the IMO by the Commission.

In the view of the Commission, the procedural arguments against presenting submissions to the IMO by the Commission on behalf of the EU are not convincing as there is no evidence to suggest that the IMO would reject such a submission. If the IMO were to do so it would be against the general provisions the UN has made for EU representation and participation in its work (UN GA Res 65/276).

The Commission thus maintains its position that the Treaty rules on external representation of the Union should be applied and, consequently, to present the submission in question to the IMO by the European Commission on behalf of the European Union is the only legally correct way forward. In case of non-respect of the above rules, the Commission reserves all its rights in this regard."

* * * * *

Des déclarations ont été faites sur le point suivant par les délégations AT et UK:

20. Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux maladies animales transmissibles ("législation sur la santé animale") (première lecture) (AL + D)

– **Adoption**

a) de la position du Conseil en première lecture

b) de l'exposé des motifs du Conseil

14903/15 CODEC 1642 AGRI 634 VETER 107 AGRILEG 238 ANIMAUX 61

SAN 419

+ ADD 1

11779/15 AGRI 460 VETER 68 AGRILEG 165 ANIMAUX 40 SAN 268

CODEC 1161

+ ADD 1

"Statement by Austria

With regard to the position of the Council at first reading with a view to the adoption of Regulation (EU) 2015/... of the European Parliament and of the Council of ... on transmissible animal diseases and amending and repealing certain acts in the area of animal health ('Animal Health Law'), Austria wishes to draw attention to the following.

In Austria's view, the diseases listed under Article 5 of the Regulation represent the key element of the Regulation, since the specific rules for prevention and control apply to those diseases. Austria regrets, in this regard, that the Regulation does not follow the approach taken in Regulation (EU) No 652/2014 ('Financial Regulation') nor stipulate that diseases may be removed from the list only by way of the co-decision procedure.

Austria is concerned that, as a result of the procedure selected, certain diseases that have been covered for decades by additional guarantees in EU legislation, could be removed. Securing a particular animal health status is expensive and time-consuming for the Member States. It would not be reasonable to lose the status achieved due to a change in legislation aimed at ensuring as uniform a level as possible across the Union. Austria supports the idea of a comparable level of animal health, but this must not be achieved by lowering standards. If animal health status in the EU were to worsen under the new regime, rather than being at least maintained or even improved, this would also have a negative impact on public opinion.

Austria will therefore vote against the Council's position at first reading with a view to the adoption of Regulation (EU) 2015/... of the European Parliament and of the Council of ... on transmissible animal diseases and amending and repealing certain acts in the area of animal health ('Animal Health Law')."

* * * * *

"Statement by the United Kingdom

The UK would like to thank the Presidency and past Presidencies for their hard work and determination in getting the Animal Health Regulation to the final stage. The UK would like especially to mention the flexibility to manage disease threats appropriately and the emphasis on prevention of diseases as well as cure which the Regulation provides, all underpinned by a very welcome risk based approach. Protecting our individual countries and the Union from animal disease is a top priority for us all and this Regulation goes a long way to ensure this aim and simplify how we go about it. The UK therefore regrets that it is not able to support the Regulation, specifically due to areas where Delegated Acts will be used to define technical detail such as the list of diseases to which the Regulation applies. For these reasons, the UK OPPOSES the Regulation."

* * * * *

Une déclaration a été faite sur le point suivant par la délégation IT:

50. Règlement délégué (UE) .../... de la Commission du 30 octobre 2015 modifiant le règlement délégué (UE) n° 1268/2012 du 29 octobre 2012 relatif aux règles d'application du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union européenne
= **Intention de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un acte délégué**
14830/15 FIN 866 DELACT 164

"Statement by Italy

It needs to be highlighted that there are still notable differences in the implementation of the IMS system among member States and, therefore, IMS system contains not-homogeneous data.

That critical issue has been raised by the European Commission itself in its most recent annual Reports on the protection of the EU's financial interests and has been brought up several times also by the European Parliament.

Therefore, it seems clear that the inappropriate use of the IMS data, for the particular purposes of "EDES", could generate disparities in treatment among "economic operators" in different member States and this could lead to potential situations of legal dispute.

Therefore, Italy believes that the implementation of Art. 143 (4) of Commission Delegated Regulation of 30.10.2015 must be subject to the prior definition, in agreement between the European Commission and Member States, of appropriate "technical specifications" concerning the use of the IMS database, for the particular purposes of the "EDES" system."

* * * * *

Une déclaration a été faite sur le point suivant par la Commission:

54. Projet de directive du Parlement européen et du Conseil sur la distribution d'assurances et abrogeant la directive 2002/92/CE (refonte) (première lecture)

= **Adoption de l'acte législatif**

14642/1/15 REV 1 CODEC 1601 ECOFIN 926 SURE 40 EF 211

+ REV 1 ADD 1

PE-CONS 49/15 EF 155 ECOFIN 631 SURE 22 CODEC 1079

"The wording of the second sentence of recital 69 of the text is not fully in line with the Common Understanding on Delegated Acts because it refers to the need for appropriate contacts with Parliament and Council ahead of the adoption of the delegated act.

In the context of a general compromise, the Commission can nevertheless accept this wording because it generally adheres to the Common Understanding that we remain committed to upholding. The Commission considers transparency in preparation of delegated acts of paramount importance. The Commission will continue to act in accordance with the Common Understanding and particularly declaration 39 in the area of financial services."

* * * * *

Une déclaration a été faite sur le point suivant par la Commission:

58. Projet de conclusions du Conseil sur la préparation et réaction aux situations d'urgence nucléaire hors site

= **Adoption**

14045/15 ATO 72 SAN 376 PROCIV 64

"The Commission welcomes the Council conclusions on Off-Site Nuclear Emergency Preparedness and Response as approved by the General Affairs Council on 15 December.

The Commission recalls the obligations of the Member States under the relevant provisions on emergency preparedness and response (EP&R) of Council Directive 2013/59/EURATOM (Articles 97 to 99 of the Directive), in particular to cooperate with other Member States in addressing possible emergencies on their territories which may affect other Member States, as well as its own responsibility to ensure the correct implementation of these relevant EP&R provisions.

The Commission also notes the invitation by the Council to ensure that Member States are developing a coherent approach to EP&R provisions particularly between neighbouring Member States, including through emergency response arrangement.

To enable the Commission to ensure the correct implementation of the relevant EP&R provisions of Council Directive 2013/59/EURATOM and to promote best practices at EU level, the Commission considers that it needs direct access as an observer to the joint training sessions and nuclear emergency exercises organised by Member States with the objective of testing cross-border arrangements, in order to gain an improved practical understanding of EU Member States practices in this field.

The Commission regrets that this is not acknowledged in the Council conclusions."

* * * * *

Une déclaration a été faite sur le point suivant par la délégation HR:

68. Elargissement

Négociations d'adhésion avec le Monténégro

= **Satisfaction d'un critère d'ouverture pour le chapitre 13 : Pêche**
14961/15 ELARG 68

"Statement by Croatia

Croatia is giving its consent to the Opening benchmark assessment Report (OBAR) for Chapter 13.

Croatia would like to state its position that no document in the accession negotiations of Montenegro with the EU can prejudice the final determination of the land border and delimitation of the maritime boundary between Croatia and Montenegro. This includes all documents, maps, legal acts and positions (either written or orally submitted) presented or referred to by Montenegro in the EU accession negotiation. It also applies to all EU documents and positions in the EU accession negotiation with Montenegro."

21. Préparation de la session du Conseil (Environnement) du 16 décembre 2015

- **Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques et modifiant la directive 2003/35/CE (première lecture) (*délibération législative*)**
 - **Orientation générale**
15038/15 ENV 781 ENER 418 IND 205 TRANS 404 ENT 262 SAN 426
PARLNAT 144 CODEC 1675

The Committee considered a new Presidency compromise which was, in principle, acceptable to a large number of delegations despite some disappointment - expressed by three delegations and the Commission - on the lower level of ambition of the latest proposal. Three delegations announced that some problems remained with regard to Annex II on the emission reduction commitments foreseen for ammonia.

One delegation announced that the assessment of Annex II figures was nearly completed and that results would be shortly forwarded to the Presidency. Another delegation stated that more work was needed in order to finalise the figures for Annex II and reiterated that an agreement in Council on the Annex might not be possible.

The Presidency presented some adjustments to the text in light of the discussion as in 15172/15 and concluded that:

- the objectives were realistic and the proposal remained ambitious;
- further changes to Annex II to be discussed only at ministerial level would need to preserve the balance in the proposal and its level of ambition;
- the Presidency compromise would be transmitted to the Council with a view to reaching a general approach on 16 December 2015.

22. **Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un plan pluriannuel applicable aux stocks de cabillaud, de hareng et de sprat de la mer Baltique et aux pêcheries exploitant ces stocks, modifiant le règlement (CE) n° 2187/2005 et abrogeant le règlement (CE) n° 1098/2007**
– **Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue**

The Presidency gave the Committee a debriefing of the fifth trilogue with the European Parliament on the Baltic Sea fisheries management plan, which took place in Brussels on 8 December 2015.

Discussions took place on the basis of a compromise proposal prepared by the Commission. The Presidency explained that the European Parliament showed flexibility and engagement on the main political issues, including in relation to the Council position, which paved the way for progress in this file. The Presidency will continue to work on alternative drafting at the level of the Working Party on 10 December 2015 to prepare the Council position in view of the continuation of negotiations.

The Commission was of the view that there were no major discrepancies on substance between the co-legislators. It considered that there was scope to reach an agreement in the future.

- **Préparation du trilogue**
15233/15 PECHE 478

With a view to updating its negotiating mandate in preparation for an upcoming trilogue, the Presidency submitted to the Committee proposals concerning Articles 4 and 5 of the Baltic Sea fisheries management plan. These proposals were detailed in document 15233/15. Discussions also benefited from alternative drafting proposals circulated in the room by one delegation.

Delegations taking the floor welcomed the Presidency's efforts in this file. While some delegations were not in a position to support the drafting tabled by the Presidency and preferred an alternative drafting, the Presidency found broad support to engage with the European Parliament on the basis of the proposals contained in document 15233/15.

23. Préparation de la session du Conseil (Agriculture et pêche) des 14 et 15 décembre 2015

1. Proposition de règlement du Conseil établissant, pour 2016, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union (*activité non législative*)

- **Accord politique**
14729/15 PECHE 454
13765/1/15 PECHE 414 REV 1
+ ADD 1
+ ADD 2
15030/15 PECHE 471

The Committee took note of the outstanding issues and the key political priorities outlined by the delegations and decided to keep this item on the agenda of the Council.

2. Proposition de règlement du Conseil établissant, pour 2016, les possibilités de pêche applicables en mer Noire pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques (*activité non législative*)

- **Accord politique**
14730/15 PECHE 455
14379/15 PECHE 440
+ ADD 1

The Commission representative referred to the very bad state of both the turbot and dogfish stocks in the Black Sea. Neither the control commitments so far undertaken, nor the measures adopted in the General Fisheries Commission for the Mediterranean (GFCM) were sufficient to redress the situation in the near future. Two delegations opposed the proposed TAC (at zero) for dogfish and the reduction to zero of the TAC for turbot. They considered this disproportionate in view of the limited influence that EU Member States had on the management of these stocks, the poor performance of riparian countries in terms of fisheries conservation, and the measures already taken in terms of control and unilateral action. A number of delegations lent support to the position of the two concerned Member States, asking for effective alternative measures that would allow a continuation of the fisheries at the low level and would have a chance of support within GFCM. Referring to the important role of Turkey, one delegation also considered it important to intensify the bilateral dialogue on Black Sea fisheries management with this country.

The Commission representative announced that Commissioner Vella would visit Turkey soon in order to address, inter alia, the management and control of Black Sea fisheries. He offered to continue the discussion with the two Member States concerned ahead of Council in order to find an effective solution to the two problems.

The Presidency concluded that the Committee had prepared this item for discussion at Council level. It asked the Commission and the concerned Member States to continue their reflection on possible alternative measures to preserve these stocks.

3. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux (première lecture) (délibération législative)

– **Accord politique**

9574/13 AGRI 309 AGRILEG 64 CODEC 1085 PHYTOSAN 13

Le point concernant la proposition santé des végétaux est retiré de l'ordre du jour du Conseil "Agriculture et pêche" des 14 et 15 décembre prochain.

4. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation d'aliments médicamenteux pour animaux et abrogeant la directive 90/167/CEE du Conseil (première lecture) (délibération législative)

et

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux médicaments vétérinaires (première lecture) (délibération législative)

– **Etat d'avancement des travaux**

14836/15 AGRILEG 236 VETER 105 PHARM 52 MI 772 CODEC 1632 IA 21

Le Comité a pris note de l'intention de la Présidence de soumettre au Conseil "Agriculture et pêche" des 14 et 15 décembre 2015 un rapport sur l'état d'avancement des travaux sur les propositions sur les médicaments vétérinaires et sur la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation d'aliments médicamenteux pour animaux.

- 24. Quatrième paquet ferroviaire (volet marché) (première lecture) (délibération législative)**
- a) Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2012/34/UE établissant un espace ferroviaire unique européen, en ce qui concerne l'ouverture du marché des services nationaux de transport de voyageurs par chemin de fer et la gouvernance de l'infrastructure ferroviaire**
 - b) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1370/2007 en ce qui concerne l'ouverture du marché des services nationaux de transport de voyageurs par chemin de fer**
 - **Préparation du trilogue**
13146/15 TRANS 333 CODEC 1360
+ ADD 1-2

Le Comité a confirmé le mandat avec quelques changements pour les trilogues du 15 décembre 2015, tel qu'indiqué dans le document 13146/15, ADD 1 et ADD 2.

- 25. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure et abrogeant la directive 2006/87/CE du Parlement européen et du Conseil (première lecture) (délibération législative)**
- **Préparation du trilogue**
14710/15 TRANS 394 MAR 163 CODEC 1618

Le Comité a mandaté la Présidence à proposer au Parlement européen le compromis présenté au document 14710/15 s'il permet de trouver un accord sur la proposition de directive.

- 26. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et de l'information dans l'Union (première lecture) (délibération législative)**
- **Compte rendu de la présidence sur les résultats des trilogues**

The Committee has been informed of the positive outcome of the sixth informal trilogue that took place on 7 December 2015 in Brussels.

- 28. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués (secrets d'affaires) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites (première lecture) (délibération législative)**
- **Préparation du trilogue**
14865/15 PI 97 CODEC 1634

The Committee reached agreement on the revised mandate for the fourth trilogue as set out in 14865/1/15 REV 1.

- 30. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux (première lecture) (délibération législative)**
- **Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue**
 - **Préparation du trilogue**

La Présidence a informé le Comité sur les résultats du sixième trilogue et sur la réaction positive du Parlement européen face aux changements introduits par le Comité, lors de sa réunion du 4 décembre 2015, aux articles 2(10i), 60(3) et à l'Annexe IIIA du mandat de la Présidence. La Présidence a également présenté les changements provisoirement accordés sur l'article 6 et sur l'Annexe II section 2 ainsi que pour donner suite à la demande du Parlement européen de modifier la base juridique du texte.

Le Comité a apporté son soutien, à la majorité qualifiée, à l'accord provisoire résultant du sixième trilogue.

En réponse aux préoccupations exprimées par plusieurs délégations, le représentant de la Commission a indiqué que les délégations recevraient par écrit les clarifications nécessaires sur le système de transit (Article 45), et notamment sur le fait qu'il n'implique aucun système parallèle de certification, ni des charges administratives disproportionnées. Il a également souligné l'importance de maintenir la procédure par acte d'exécution pour l'adoption des listes des organismes nuisibles et pour les mesures qui concernent ces organismes.

- 31. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux conditions zootechniques et généalogiques applicables aux échanges et aux importations dans l'Union d'animaux reproducteurs et de leurs produits germinaux (première lecture) (délibération législative)**
et
Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil portant modification des directives 89/608/CEE, 90/425/CEE et 91/496/CEE en ce qui concerne les références à la législation zootechnique (première lecture) (délibération législative)
– **Préparation du trilogue**
14995/15 AGRI 648 VETER 108 AGRILEG 240 ANIMAUX 62 CODEC 1670

Le Comité a confirmé son accord, à la majorité qualifiée, sur tous les points sur lesquels un accord provisoire avait été trouvé avec le Parlement européen excepté sur la question des motifs de refus pour laquelle des ajustements supplémentaires ont été apportés et approuvés. Les textes correspondants sont repris à l'annexe du document 14995/15.

Le Comité a également donné des indications à la Présidence quant à la ligne à défendre sur les questions du délai d'application du Règlement et de la procédure en cas d'absence d'avis du comité zootechnique qui restaient ouvertes.

Coreper 2^e partie

II

73. **Projet de conclusions sur la révision de politique européenne de voisinage** 15011/15 MAMA 203 COEST 371 MED 41

The Committee examined the draft Council conclusions on the review of the European Neighbourhood Policy, as set out in 15011/15, and agreed to forward them to the Council for adoption.

79. **Préparation de la session du Conseil (Affaires générales) du 15 décembre 2015**

- a) **Préparation du Conseil européen des 17-18 décembre 2015**
 - = **Projet de conclusions**
13593/15 CO EUR-PREP 45
 - = **Rapport des cinq Présidents "Compléter l'Union économique et monétaire européenne"**

The Committee had an exchange of views on the draft European Council conclusions focusing in particular on migration, fight against terrorism, EMU (in particular the follow-up to the Five Presidents' report), internal market, UK and external relations.

- b) **Programme de dix-huit mois du Conseil (1er janvier 2016 - 30 juin 2017)**
 - = **Approbation**
12396/15 POLGEN 142

Les trois futures présidences ont présenté le programme trio au Comité, qui en a pris note, en vue de son approbation par le Conseil.

- c) **Semestre européen 2016**
 - Examen de croissance annuel 2016**
 - = **Présentation par la Commission**
14270/15 ECOFIN 875 UEM 415 SOC 676 EMPL 441 COMPET 519 ENV 705
EDUC 300 RECH 279 ENER 391 JAI 873

La Commission a informé le Comité qu'elle présentera au Conseil les principales priorités de l'examen annuel de croissance ainsi que les autres documents concernant le semestre européen adoptés le même jour.

- d) **Elargissement et processus de stabilisation et d'association**
= **Projet de conclusions du Conseil**
14686/1/15 REV 1 ELARG 64 COWEB 138

Le résultat des travaux du Comité figure au document 15234/15.

- e) **Autres points en rapport avec la session du Conseil**

La présidence a donné des indications sur l'horaire et les arrangements logistiques relatives à la session du Conseil.

- f) **Proposition d'accord interinstitutionnel relatif à l'amélioration de la réglementation**
= **Accord politique**
15007/15 INST 437 POLGEN 174 JUR 767 IA 22 CODEC 1671

The Presidency presented the outcome of inter-institutional negotiations and the Committee agreed to submit the provisional agreed text to the Council for political agreement.

As a response to one member, the Legal Service explained that the terms used in the paragraph "multiannual programming" of the draft interinstitutional agreement on Better Law-Making refer to an exchange of views of the three institutions on the "principal policy objectives and priorities of the three institutions". These are not the "general political directions and priorities (of the Union)" referred to in Article 15 TEU. The IIA therefore fully preserves the prerogatives of the European Council under Article 15 TEU. Consequently, the fact that in the future, upon the appointment of a new Commission, the European Parliament, the Council and the European Commission will exchange views on their own priorities does not encroach upon the competences of the European Council.

80. Relations UE-Turquie

The Committee discussed the financing of the Turkey Refugee Facility and the main elements of the framework for the financing to become operational, on the basis of a set of draft Terms of Reference. There was broad support for the Terms of Reference, with Italy noting however a reserve in respect of certain aspects of the Facility. Croatia indicated that it has a reserve because it cannot be bound by an agreement on the Terms of Reference due to constitutional and legal provisions which restrict the Government from assuming any financial obligations.

81. Relations avec le Parlement européen (Décembre 2015)

14294/15 PE 183 INST 410 POLGEN 167 CODEC 1547

La Présidence a informé le Comité des points les plus saillants des deux dernières sessions plénières: celle du 23 au 26 novembre 2015 à Strasbourg et la mini-plénière du 2 décembre 2015 à Bruxelles. Elle a informé les délégations des principaux points prévus à la prochaine session plénière de décembre II (14 au 17 décembre) sur la base du document 14294/15.

82. Suivi de la session du Conseil (Affaires économiques et financières) du 8 décembre 2015

Le Comité a pris acte des délibérations du Conseil ECOFIN du 8 décembre 2015.

83. Préparation de la session du Conseil (Affaires étrangères/Commerce) du 15 décembre 2015

- a) **Dixième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (Nairobi, du 15 au 18 décembre 2015)**
 - = **Premier projet de conclusions du Conseil sur la 10e conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce**
14862/15 WTO 263
 - = **Deuxième projet de conclusions du Conseil sur la 10e conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce**
14863/15 WTO 264
 - = **Projet de décision du Conseil établissant la position à prendre par l'Union européenne au sein de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce en ce qui concerne la concurrence à l'exportation, la transparence et les questions liées au développement**
14970/15 WTO 271 DEVGEN 257 AGRI 641

The Presidency presented two texts of draft Council conclusions, one to be adopted by the Foreign Affairs Council (Trade) at the beginning of the 10th Ministerial Conference of the WTO (MC10) and the other one at the end of the MC10.

The Chair concluded that delegations had endorsed the draft Council conclusions, subject to a waiting reservation of one delegation and any necessary adjustments in the light of developments.

The Presidency also presented the draft Council Decision establishing the position to be taken by the EU within the MC10. In view of the uncertainty regarding the outcome of the MC10 and the possibility that the MC10 outcome would also cover matters falling within Member States' competence, the Presidency indicated that it would be prepared, if needed, to adapt the Council Decision and to propose a separate Decision by the Representatives of the Governments of the Member States meeting within the Council as regards the matters falling within Member States' competence.

The draft Council Decision, and the possible separate decision by the Representatives of the Governments of the Member States, would be adopted by the Foreign Affairs Council (Trade) once there would be certainty on the outcome of the MC10.

The Council Legal Service clarified certain legal aspects concerning the legal basis of the draft Council Decision.

b) Autres points en rapport avec la session du Conseil

The Chair informed delegations that information on the logistical aspects of the Council meeting in the margins of the MC10 would be circulated in writing.

84. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données) (première lecture)

= Préparation du trilogue

14901/15 DATAPROTECT 223 JAI 963 MI 773 DIGIT 104 DAPIX 229 FREMP 286
COMIX 651 CODEC 1640

14902/15 DATAPROTECT 224 JAI 964 MI 774 DIGIT 105 DAPIX 230 FREMP 287
COMIX 652 CODEC 1641

14936/15 DATAPROTECT 227 JAI 971 MI 776 DIGIT 106 DAPIX 233 FREMP 290
COMIX 657 CODEC 1647

En vue de la préparation des prochains trilogues des 10 et 15 décembre 2015, le Comité a examiné les suggestions de compromis de la présidence sur les principales questions en suspens posées par le règlement général sur la protection des données. L'ensemble du texte de compromis est expliqué dans le document 14901/15. Les suggestions portant sur les dispositions concernant le traitement des données à caractère personnel à des fins d'archivage dans l'intérêt public et à des fins scientifiques, statistiques et historiques figurent dans le document 14824/15. Par ailleurs, la présidence a soumis au Comité une version consolidée du Règlement (doc. 14902/15).

85. Préparation de la session du Conseil (Affaires étrangères) du 14 décembre 2015

a) Partenaires d'Europe orientale

The Committee received a brief overview from the European External Action Service on the objective of the discussion on the Eastern European Partners at the Foreign Affairs Council meeting on 14 December 2015. Draft Council conclusions on Eastern European Partners were not foreseen. The Polish delegation announced that a Polish/Swedish non-paper with suggestions to develop the Eastern Partnership would be submitted and proposed that those be addressed at the meeting of the Foreign Affairs Council meeting on 14 December 2015.

b) Lutte contre le terrorisme

Including fight against Da'esh. Focus on implementation of existing strategies and commitments, international terrorist financing and trafficking of firearms.

c) Libye

Focus on latest developments and EU support to the future government of national accord and follow up to the Rome international conference on Libya. UNSG Special Representative Martin Kobler will give his views on current political situation and the way ahead.

d) Iraq

- **Projet de conclusions du Conseil**
15013/15 MOG 116 CFSP/PESC 838 COHAFA 126 IRAQ 7

Discussion on political developments, EU support of reform process and reconciliation and role of neighbouring countries in the region (Turkey, Iran).

The Committee examined the draft Council conclusions on Iraq on the basis of document 15013/15 and agreed to forward them to Council for adoption as set out in 15015/15.

e) Autres points en rapport avec la session du Conseil

Introductory remarks on BiH. Informal lunch with Turkish MFA Mevlut Cavusoglu, discussion on situation in the region. EU-Morocco Association Council in the margins of the Council.

Council conclusions are foreseen on MEPP, Libya, Iraq, ENP review, World Humanitarian Summit, EU Court of Auditors' Special Report No 09/2015 on EU support for the fight against torture and the abolition of the death penalty, EU Court of Auditors' Special Report No 14/2015 on The ACP Investment Facility: does it provide added value? and 2015 Annual report on the EU's development and external assistance policies and their implementation in 2014.

86. Questions concernant le comité mixte

- **Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données (première lecture)**
 - = **Informations communiquées par la Présidence**
14934/15 DATAPROTECT 225 JAI 969 DAPIX 231 FREMP 288 COMIX 655
CODEC 1645
14935/15 DATAPROTECT 226 JAI 970 DAPIX 232 FREMP 289 COMIX 656
CODEC 1646

Le Comité a confirmé les conclusions des débats du Comité mixte (doc. 15311/15 JAI 1006 COMIX 692).

87. Suivi de la session du Conseil (Justice et affaires intérieures) des 3 et 4 décembre 2015

Le président a rappelé les résultats des discussions sur les principaux points examinés lors du Conseil des 3-4 décembre 2015.

88. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la mise en place de garanties procédurales en faveur des enfants soupçonnés ou poursuivis dans le cadre des procédures pénales (première lecture)

- = **Préparation du 9ème trilogue**
14895/15 DROIPEN 163 COPEN 341 CODEC 1639

Le Comité a examiné le texte de la directive tel que présenté en annexe au document 14895/15. Le Comité a conclu à l'acceptation de ce texte dans le cadre d'un compromis global et donné autorisation à son Président de le soumettre au Parlement européen en vue du neuvième trilogue le 15 décembre 2015. En ce qui concerne le souhait du Parlement européen de supprimer les mots "as a minimum during the trial hearings before a court" de l'article 6 (5), le Comité a indiqué que ce ne serait pas acceptable. Toutefois, le Comité a confié à son Président un mandat pour discuter d'une rédaction alternative avec le Parlement européen.

Tandis que Chypre a levé sa réserve sur l'article 2 (3) et la Roumanie sa réserve sur l'article 21, les autres réserves mentionnées à la page 2 du document 14895/15 ont été maintenues.

94. Arrêt du Tribunal dans l'affaire T-512/12, Front Polisario c. Conseil du 10 décembre 2015

15270/15 JUR 793 RELEX 1043 CFSP/PESC 858 CONOP 151 MAMA 208

The Committee was informed by the Council Legal Service of the judgment of the EU General Court which annulled Council Decision 2012/497/EU on the conclusion of an Agreement between the European Union and the Kingdom of Morocco concerning reciprocal liberalisation measures on agricultural, fish and fishery products, "insofar the Decision approves the application of the agreement to the territory of Western Sahara". Following the advice given by the Council Legal Service, the Committee agreed to recommend the Council to authorize the lodging of both an appeal and interim measures in the form of suspension of the operation of the judgment of the General Court.

- Divers

- Réinstallation

= Informations communiquées par la Commission

La Commission a présenté les principaux aspects d'une recommandation, qui sera présentée le 15 décembre 2015, concernant la réinstallation de réfugiés à partir de la Turquie.

- Switzerland (in restricted format)

The Presidency informed the Committee of a meeting with the Swiss President on 8 December 2015 concerning the implementation by Switzerland of the result of the Swiss popular vote of 9 February 2014 to limit immigration, including of EU citizens.

The Commission informed the Committee on informal consultations with Switzerland, held since April, to identify a way in which the result of the vote could be implemented without infringing the EU-Switzerland Free Movement of Persons Agreement. The consultations focused on the interpretation of the safeguard clause in Article 14(2) of the Agreement. The EEAS debriefed the Committee on ongoing negotiations with Switzerland on an institutional framework agreement, underlining the link of these negotiations to the free movement of persons issue.

The Committee had a short preliminary discussion on the issue.
